



Le 19 mars 2021

TABLE DES MATIÈRES

M. Melanson
SANTÉ MENTALE
M. Melanson
L'hon. M ^{me} Shephard
M. Melanson
L'hon. M ^{me} Shephard
M. Melanson
L'hon. M ^{me} Shephard
M. Melanson
L'hon. M ^{me} Shephard
M. Melanson
L'hon. M. Higgs
M. Melanson
L'hon. M. Higgs
M. Melanson
M. Melanson
L'hon. M ^{me} Shephard
L'hon. M ^{me} Shephard
M. Melanson
L'hon. M. Fitch

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

LANGUES OFFICIELLES

M. Bourque

L'hon. M. Higgs

TAXE SUR LE CARBONE

M^{me} Mitton

L'hon. M^{me} Dunn

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

M^{me} Mitton

L'hon. M. Crossman

CORONAVIRUS

M^{me} Conroy

L'hon. M^{me} Shephard

LANGUES OFFICIELLES

M. Bourque

L'hon. M. Allain

CORONAVIRUS

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

Questions orales

[Traduction]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Bon anniversaire, Monsieur le président. D'après ma source, vous êtes encore un très jeune homme qui compte de nombreuses années d'expérience.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Sans commentaire.

SANTÉ MENTALE

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Mercredi, j'ai dit que deux aspects nécessitaient beaucoup d'attention : la relance économique et le rétablissement de la santé mentale. Dans le budget présenté mardi, la somme de 7 millions a été annoncée supposément afin d'aider les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale. Puis, nous avons lu dans les journaux que, au dire de la ministre, il ne s'agissait pas vraiment de nouveaux fonds. Il s'agit de fonds déjà prévus qui ont été affectés. Le premier ministre préciserait-il si les 7 millions, qui représentent une bagatelle dans l'ensemble et compte tenu de l'importance de la santé mentale, constituent de nouveaux fonds ou des fonds qui étaient déjà prévus?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Je vous remercie beaucoup de la question, Monsieur le président. Je m'excuse si je ne me suis pas bien fait comprendre auprès des médias, mais il s'agit de nouveaux fonds.

Nous avons pris un engagement. Nous nous sommes engagés à ce que la santé mentale ne soit plus reléguée au second plan au ministère de la Santé. Elle sera au premier plan. Nous sommes conscients de l'urgence de la situation. Nous prenons des mesures pour veiller non seulement à investir, mais aussi à examiner de près les programmes afin de déterminer si nous pouvons les améliorer ou les modifier. Les résultats sont ce qui compte le plus, et c'est pourquoi il nous faut des résultats qui permettront d'aider les gens de la province.

Les 7 millions sont de nouveaux fonds affectés cette année, en plus des 3 millions que nous avons investis l'année dernière dans la santé mentale. Merci, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Selon l'Association canadienne pour la santé mentale, au nombre des personnes qui ont déclaré avoir des problèmes de santé mentale en raison de la pandémie, 50 % des personnes présentaient une incapacité, 60 % étaient âgés de 18 à 24 ans, 54 % étaient des Autochtones, 54 % faisaient partie de la communauté LGBTQ2+, 61 % étaient sans emploi et 45 % étaient des femmes. La situation est très grave, non seulement en ce moment à cause de la pandémie, mais aussi parce que, historiquement, le tout a représenté un défi important.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Un accord en matière de soins de santé a été conclu en 2018, lequel prévoyait l'affectation d'une somme additionnelle de 41 millions de dollars à la santé mentale au Nouveau-Brunswick. J'aimerais que le ministre des Finances me dise comment cette somme est utilisée depuis 2018 afin d'aider au chapitre des problèmes de santé mentale dans la province.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : J'étais très fière que le premier ministre et l'ancien ministre de la Santé m'aient demandé de participer aux discussions sur la santé mentale, vers la fin de 2018. À l'époque, nous savions que des mesures devaient être prises pour améliorer les services de santé mentale dans la province ; j'ai donc travaillé d'arrache-pied avec le personnel. Nous avons travaillé non seulement pour sensibiliser la province à la question de la santé mentale afin de dissiper les préjugés, mais également pour dire publiquement haut et fort que les gens doivent faire appel aux services de santé mentale. Tout en tâchant d'atteindre cet objectif, nous avons élaboré le plan d'action quinquennal et avons investi dans des programmes comme notre modèle de soins par paliers, nos équipes mobiles d'intervention en situation de crise et maintenant, oh mon doux, des cliniques sans rendez-vous. Nous explorons toutes les avenues possibles pour améliorer les services.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, nous avons tous connu de près ou de loin des gens qui ont eu des difficultés en termes de santé mentale. Moi, j'ai eu l'occasion de parler avec les parents de Lexi Daken. Je vous admets que cette famille, soit Shawna et Chris, ainsi que la soeur de Lexi, Piper, est un groupe de gens très, très forts.

La ministre est responsable du dossier de la santé mentale. Le plan de cinq ans qui a été annoncé il y a trois semaines sera mis en oeuvre sur une période de cinq ans. La ministre peut-elle se lever à la Chambre aujourd'hui, non seulement parce que la situation de Lexi s'est produite, mais aussi parce qu'il y a tellement d'autres personnes qui ont fait la même chose et parce que d'autres gens ont tellement de problèmes en termes de santé mentale? Ce plan de cinq ans pourrait-il être accéléré pour être mis en oeuvre sur une période de trois ans?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, la première chose que je vais dire, c'est que nous n'allons pas politiser la santé mentale. Des familles de la province ont subi des pertes terribles — des pertes traumatisantes. Notre travail consiste maintenant à faire tout ce que nous pouvons pour prévenir d'autres tragédies, et c'est ce que nous ferons.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Les gens d'en face peuvent demander une mise en oeuvre accélérée du plan d'action quinquennal, mais nous prenons des mesures à cette fin avant même qu'ils le mentionnent. J'ai donné aux régies régionales de la santé 30 jours pour me proposer des options permettant de fournir de meilleurs soins d'urgence, des soins en cas de crise, dans les salles d'urgence. J'ai indiqué très clairement et publiquement que nous créerons un groupe de travail chargé d'examiner ces options, et nous ferons des annonces peu après la fin de cet examen. Monsieur le président, nous agissons à cet égard.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, l'intention n'est pas de politiser quoi que ce soit ici. J'ai parlé aux parents, et ils veulent en réalité que nous intensifiions les efforts de sensibilisation relativement à la santé mentale. Ils veulent que nous, nous tous ici, intensifiions les efforts. Mettons l'allégeance politique de côté. Il s'agit d'une question très, très sérieuse. Des mesures ont été prises au fil des ans, mais il faut en faire davantage.

Je veux entendre le premier ministre à cet égard. Les parents ont demandé au défenseur de la jeunesse d'effectuer un examen exhaustif de la situation. On s'attend à ce que le défenseur formule des recommandations visant à améliorer la situation et à accélérer le rehaussement des niveaux de service. Le premier ministre s'engagera-t-il ici, aujourd'hui, sur la base des recommandations qui seront formulées, d'abord, à accepter toutes les recommandations qui seront faites, puis à affecter à leur mise en oeuvre les fonds additionnels nécessaires?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, j'ai dit que les parents de Lexi avaient été extrêmement courageux de parler du décès de leur fille, et ils l'ont été. C'était pour moi un privilège de les rencontrer et un honneur de savoir qu'il importe pour eux que de meilleurs services soient fournis aux autres familles qui en auront besoin, et c'est ce que nous allons faire.

Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse nous aide à trouver les lacunes, à déterminer ce qui n'a pas fonctionné, et, bien sûr, nous examinerons ses recommandations. Nous travaillerons en collaboration avec ce bureau. Je me réjouis à l'avance de cette collaboration, et mon expérience en tant que ministre du Développement social m'est utile à cet égard. Cette expérience m'a servie dans le présent contexte, car nous savons que les services destinés à nos jeunes et à l'ensemble de la population en ce qui a trait à la santé mentale sont nécessaires et doivent être améliorés. Nous n'attendrons pas, Monsieur le président. Nous allons agir maintenant. Merci.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, comme nous le savons, les décisions de ce gouvernement sont prises par le premier ministre. Aujourd'hui, je ne comprends pas pourquoi le premier ministre n'est pas capable de se

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

lever à la Chambre pour un enjeu aussi important que la santé mentale et pourquoi il ne peut pas prendre un engagement publiquement, ici, aujourd'hui.

Le défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick fera son rapport et dévoilera ses recommandations. Nous pouvons évidemment supposer qu'il y aura des recommandations visant à améliorer la situation et que des investissements supplémentaires seront nécessaires pour se conformer aux recommandations du défenseur des enfants et de la jeunesse. Le premier ministre devrait se lever aujourd'hui et prendre un engagement au nom de son gouvernement, du moins en principe, sur les besoins en la matière et les recommandations du défenseur.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je suis fier de prendre la parole aujourd'hui pour féliciter la ministre de la Santé des mesures qu'elle a prises en ce qui concerne les efforts ciblés dans le domaine en question. La détermination dont elle a fait preuve dès le départ dans le dossier de la santé mentale est enviable dans l'ensemble du réseau.

Je pense que l'expérience que nous avons vécue dans le cadre du projet pilote concernant l'unité d'intervention rapide à Campbellton a montré que le tout a bien fonctionné, et j'imagine que le député est bien au courant du dossier, car le projet pilote a permis d'éliminer la liste d'attente, Monsieur le président. Voilà des mesures concrètes, alors que les seules recommandations auxquelles nous pourrions nous attendre de l'opposition consisteraient à affirmer que, peu importe ce qui ressort du processus, la situation s'améliore lorsqu'on y consacre plus d'argent.

Monsieur le président, grâce aux mesures prises par la ministre et des professionnels partout dans la province, nous évaluons tous les services que nous fournissons et la façon dont nous pouvons en améliorer la prestation. Nous constatons que de nombreuses personnes veulent faire mieux et nous aider à obtenir des résultats. Voilà notre objectif, et nous travaillerons avec chacune d'entre elles.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je ne constate pas beaucoup de compassion et de bienveillance de la part du premier ministre ce matin. Il ne s'agit pas de vous. Il ne s'agit pas de la ministre de la Santé. Ce qui importe, ce sont les gens qui ont des difficultés en matière de santé mentale. Ils sont nombreux, malheureusement, et la santé mentale n'est plus un sujet tabou. C'est un grave problème. Voici ce que je demande au premier ministre, car c'est lui le premier ministre à l'heure actuelle. Nous espérons que les recommandations du défenseur de la jeunesse seront publiées le plus tôt possible. Ces recommandations seront-elles pleinement acceptées par le gouvernement, et des fonds additionnels seront-ils affectés non seulement pour que les

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

recommandations soient appliquées, mais aussi pour que la mise en oeuvre de la stratégie de cinq ans en matière de santé mentale se fasse en trois ans?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Le chef de l'opposition a tout à fait raison. Il s'agit d'un problème extrêmement délicat, un problème très grave qui touche toutes les collectivités de notre province. Il touche de nombreuses familles au sein desquelles personne ne s'attendrait à constater de telles situations. Nous en avons tous fait l'expérience d'une façon ou d'une autre. Toutefois, lorsque l'on amorce un processus visant à atteindre un but ou à déterminer comment s'améliorer, il faut réaliser un projet pilote et se poser la question suivante : Pouvons-nous mettre une telle initiative en oeuvre dans l'ensemble de la province? Pour répondre à la question du chef de l'opposition, pouvons-nous travailler avec les professionnels pour obtenir de meilleurs résultats en faisant preuve de compassion? Absolument. Toutefois, pouvons-nous dire que nous accepterons toutes les solutions proposées en disant qu'elles sont acceptables? Nous ne savons même pas encore ce qu'elles seront.

Je sais que le chef de l'opposition est très habitué aux gros titres qui n'offrent aucun contenu. Or, nos gros titres sont riches en contenu. Nos gros titres renvoient à un plan d'action. Les gens méritent des résultats. Ils méritent de voir qu'on s'occupe des jeunes et ils méritent que des mesures soient prises. Voilà ce qui se passe, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Je ne comprends pas pourquoi le premier ministre tente de politiser la question — je ne comprends tout simplement pas.

(Exclamations.)

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Il semble que le fait d'avoir des difficultés en matière de santé mentale soit amusant, Monsieur le premier ministre. D'accord.

Le ministre des Finances a prévu 350 000 \$ pour recruter et engager des psychologues. Nous savons qu'il en manque environ 24 dans la province. Nous savons que la somme de 41 millions de dollars est disponible au titre de l'accord en matière de santé mentale de 2018. Or, il y a supposément une nouvelle somme de 7 millions prévue pour la santé mentale. Compte tenu de la somme de 350 000 \$ prévue pour recruter des psychologues, qui aideront certainement les gens en détresse et éprouvant des problèmes de santé mentale, combien en engagez-vous au moyen de cette somme?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, mon collègue de l'autre côté appartient à un parti dont la philosophie est toujours de dire que l'argent doit d'abord être accordé sans vraiment savoir quels objectifs il servira à atteindre. Lorsque les gens d'en face étaient au pouvoir, en dépit de tous les avis, ils ont décidé de faire construire le centre de santé mentale pour les jeunes à Campbellton.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

En dépit de tous les avis d'experts, ils ont pris cette décision. Ils ont causé des années de retard au projet.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre. Je vous prie, Mesdames et Messieurs les parlementaires. Monsieur le député, Monsieur le député, je vous prie. À l'ordre, Monsieur le député.

Madame la ministre, veuillez poursuivre.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, une occasion se présente à nous — et je me réjouis — je me réjouis à la perspective de recevoir l'aide de l'opposition afin d'accélérer la mise en oeuvre du plan de cinq ans en matière de santé mentale. Nous n'attendons pas. Nous agissons dès maintenant. J'ai dit que les soins en situation de crise et de crise imminente sont urgents.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Vous savez, les résultats financiers liés au budget semblent plus importants que la résolution du très grave problème en question.

Voici ce que je veux demander au premier ministre. L'année dernière, un très petit programme, Le Maillon, a fait l'objet de compressions.

[Original]

Le programme Le Maillon coûtait 40 000 \$. Cet argent permettait de payer des gens pour coordonner un service dans nos écoles secondaires. Ma question aujourd'hui, dans le contexte que nous connaissons très, très bien, est la suivante : Pourrions-nous avoir une confirmation que le programme Le Maillon a été rétabli et que la somme minimale de 40 000 \$, sur un budget de 11 milliards de dollars, a aussi été rétablie?

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Monsieur le président, Développement social est chargé de travailler de concert avec les gens, les familles et les partenaires communautaires de notre province afin d'améliorer la vie des gens. Sur la somme de 1,2 milliard à 1,3 milliard de dollars que dépense Développement social, environ 1 million est dépensé par l'intermédiaire des partenaires communautaires et dans le cadre de contrats qui leur sont attribués. Au cours des trois dernières années, la vérificatrice générale, de concert avec le Bureau du contrôleur, a recommandé que Développement social fasse preuve d'une plus grande reddition de compte grâce à une surveillance accrue, à des objectifs clairs, à des attentes précises et à l'uniformité des contrats attribués pour les services.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Monsieur le président, le programme dont parle le député a commencé dans les collectivités locales, dans les écoles. La somme dont il parle était prévue pour un poste centralisé. Les programmes en question peuvent toujours fonctionner dans les écoles en région par l'intermédiaire des services intégrés...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Je suppose que la réponse est non. Le programme est toujours supprimé. En fait, je ne sais pas de quoi parlait le ministre. J'avais du mal à comprendre parce que ce qu'il disait était très confus.

Il y a un autre programme qui s'appelle ACCESS Esprits ouverts. Ce programme est offert dans quatre collectivités du Nouveau-Brunswick afin d'aider les jeunes grâce à des interventions rapides lorsqu'ils sont aux prises avec des problèmes de santé mentale. Le programme est offert à Caraquet, à Elsipogtog, à Saint John et à Moncton. Nous sommes à 12 jours du 1^{er} avril, et les organismes en question ne savent toujours pas s'ils auront du financement à cette date. Quelqu'un ici peut-il le confirmer? Une personne du gouvernement peut-elle confirmer si le programme sera financé cette année? Dans 12 jours, s'il n'est pas financé, de nombreux jeunes seront laissés pour compte. Ils ne disposeront pas des services dont ils ont besoin.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, les parties prenantes de la collectivité sont extrêmement utiles pour ce qui est d'assurer la prestation des services dont nous avons besoin dans la province. Le ministère du Développement social a amorcé un programme pour évaluer les résultats que nous obtenons avec nos partenaires communautaires. Nous faisons la même chose au ministère de la Santé. Je dirais que tous les groupes qui ont perdu leur financement travaillent avec les ministères pour comprendre pourquoi cela s'est produit, quels étaient les programmes qu'ils fournissaient et si ces programmes permettaient de donner les résultats que le gouvernement cherche à obtenir.

Monsieur le président, il n'y a pas de solution simple, mais il n'en demeure pas moins qu'il faut une reddition de comptes, dans le cas non seulement du gouvernement, mais aussi des parties prenantes auxquelles nous avons recours dans les collectivités. Au fur et à mesure que nous effectuons les évaluations, nous sommes disposés à travailler avec nos partenaires et avec les gens des autres partis. Toutefois, Monsieur le président, ce qui importe d'abord et avant tout, ce sont les utilisateurs finaux : les gens de la province. Ils doivent obtenir les avantages dont ils ont besoin.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

[Original]

LANGUES OFFICIELLES

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Le 18 février, un décret en conseil a fixé les paramètres du groupe de travail sur la révision de la *Loi sur les langues officielles*. On s'étonne de constater que le groupe est exclusivement constitué de fonctionnaires et que les parlementaires en sont exclus. Je veux rappeler que, lors de la révision menée par le gouvernement Alward, les parlementaires avaient participé au processus.

[Traduction]

Je veux simplement répéter que, lors de la révision de la *Loi sur les langues officielles* menée par le gouvernement Alward quand l'actuel premier ministre était ministre des Finances, les parlementaires ont participé activement au processus par l'intermédiaire d'un comité dont ils étaient membres. En tant que ministre responsable des langues officielles, le premier ministre créera-t-il un autre comité spécial qui comptera des parlementaires? Nous avons déjà été témoins d'un tel précédent. Le premier ministre nous assurera-t-il qu'il suivra la procédure habituelle pour cette révision importante?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : En ce moment, le processus que nous suivons et l'orientation que nous prenons en ce qui concerne le double mandat sont, à mon avis, très clairs. Deux commissaires très compétents seront chargés de son exécution. Un double mandat sera rempli pour répondre aux exigences de la *Loi sur les langues officielles*. Tout le monde peut participer en proposant des suggestions. Rien n'empêche les parlementaires de jouer un rôle dans le processus, d'y participer, de faire part de leurs suggestions ou de les présenter aux commissaires comme ils l'entendent.

Ce que la démarche a d'intéressant cette fois-ci, c'est qu'elle porte aussi sur les façons dont nous pouvons rattraper le retard et remédier aux problèmes sous-jacents qui expliquent pourquoi nous ne pouvons pas tous jouir et profiter des avantages que procurent deux langues dont nous sommes fiers, les façons dont nous pouvons tous être bilingues ainsi que les façons dont notre système d'éducation peut répondre aux défis actuels et être employé pour saisir les occasions qui se présentent. Je suis très fier des personnes qui se sont proposées pour accomplir un tel travail et composer avec le nouveau contexte qui nous amène à travailler ensemble de la meilleure façon possible. Merci, Monsieur le président.

TAXE SUR LE CARBONE

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Au titre du budget du gouvernement, 9 millions de dollars provenant de la taxe sur le carbone seront consacrés à des initiatives relatives au climat et au développement économique avec les Premières Nations. J'ai été surprise de

Questions orales

constater que le programme n'était mentionné qu'en passant dans le discours du budget du ministre des Finances. Nous avons appris hier que cela est lié au fait que le gouvernement n'a pas véritablement consulté les chefs des Premières Nations wolastoqiyik avant d'annoncer le programme. Il semble que les chefs mi'kmaq n'aient pas été consultés non plus.

Patricia Bernard, chef de la Première Nation de Madawaska, a indiqué dans un article du *Telegraph-Journal* que le programme semblait être une proposition irréfléchie qui ne tenait pas compte des caractéristiques et des intérêts propres à chacune des 15 Premières Nations du Nouveau-Brunswick. La ministre des Affaires autochtones peut-elle déposer la liste précise des chefs qu'elle a rencontrés cette année au sujet de la question et des dates de leur rencontre?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Je remercie la députée d'en face de la question. Monsieur le président, j'aimerais dire ce qui suit : Nous accordons de l'importance à la relation que nous entretenons avec les Premières Nations du Nouveau-Brunswick. Nous continuons effectivement à engager un dialogue. Nous espérons faire des améliorations à cet égard. En fait, j'ai rencontré un certain nombre de chefs des Premières Nations. Je laisserai le soin à ces derniers de décider s'ils veulent confirmer publiquement les rencontres tenues. Certains de mes collègues présents aujourd'hui se sont joints à moi lors de ces rencontres.

Au sujet de la taxe sur le carbone, j'aimerais dire ce qui suit : Des discussions sont en cours relativement aux Premières Nations. Elles ont lieu depuis un certain temps et se poursuivront. Merci.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Les chefs avec qui j'ai parlé disent qu'ils n'ont pas eu de rencontre avec la ministre, et ils ne connaissent pas d'autres chefs qui en ont eu une. Je suppose que nous ne le savons toujours pas.

Monsieur le président, pendant la période des questions mercredi, en réponse à une question du député de Fredericton-Sud sur l'attribution des recettes provenant de la taxe sur le carbone, le premier ministre a dit qu'un comité sur les changements climatiques travaillait à cet égard et établissait certaines cibles. Toutefois, lorsque j'ai déposé la semaine dernière auprès du comité une motion demandant que soit entreprise ce genre d'étude, les parlementaires du côté du gouvernement, tout comme l'opposition officielle, l'ont rejetée. Il m'a même été demandé de démissionner de mes fonctions au sein du comité par une personne qui fait partie du Cabinet du premier ministre en réaction à un gazouillis que j'ai écrit au sujet de ce comité public. Je veux demander au premier ministre s'il peut



Questions orales

préciser ses propos et s'il pense que le comité sur les changements climatiques devrait établir, au titre du Plan d'action sur les changements climatiques, des cibles actualisées pour cette année.

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci à la députée de la question. En ce qui concerne les travaux du comité de la semaine dernière, nous avons eu d'excellentes réunions du comité la semaine dernière. Nous avons travaillé deux journées complètes, et tout s'est très bien passé. Comme nous le savons, le plan arrive à échéance le 31 décembre, sinon en mars 2022. Il s'agit d'un bon plan. Comme vous le savez, Madame la députée, le plan compte 118 mesures, et, de celles-ci, 25 ont été mises en oeuvre, 87 sont en voie de l'être, et le reste sera mis en oeuvre d'ici la fin décembre. Merci.

CORONAVIRUS

M^{me} Conroy (Miramichi, AG) : Nous savons que les travailleurs en rotation éprouvent depuis des mois des difficultés à cause de l'isolement, qui vient avec son lot de frustration et d'anxiété. Les restrictions appliquées dans la province étaient bien plus drastiques qu'ailleurs dans le pays, de sorte que ces travailleurs ne pouvaient même pas sortir ou faire un tour en voiture. L'annonce faite hier représente assurément un pas dans la bonne direction, mais de nombreuses personnes restent très préoccupées, se posent encore beaucoup de questions et se demandent pourquoi les restrictions, les tests de dépistage et la vaccination sont si différents de ce qui se fait dans les autres provinces à l'égard des voyageurs comme eux.

L'une des préoccupations soulevées dans les nombreux messages que j'ai reçus hier après l'annonce avait trait aux travailleurs qui appelaient les pharmacies pour prendre rendez-vous. Ces derniers se sont fait dire qu'ils ne pouvaient obtenir un rendez-vous qu'après s'être isolés pendant 14 jours. Bon nombre d'entre eux ne sont ici que pour 12 ou 13 jours. Ma question à la ministre est la suivante : Quelles dispositions sont prises pour que les travailleurs en question puissent obtenir un rendez-vous pour se faire vacciner? Comment peuvent-ils se faire vacciner s'ils sont ici moins de temps que la période d'isolement?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci à la députée de la question. Beaucoup de renseignements sont échangés pendant les conférences de presse ; la confusion peut donc s'instaurer très facilement.

En fait, ce que j'ai dit hier, c'est que nous aurons très bientôt plus de détails concernant le moment où les travailleurs en rotation, les camionneurs et les navetteurs transfrontaliers pourront se faire vacciner au Nouveau-Brunswick. Les détails seront fournis très prochainement, Monsieur le président, d'ici quelques jours. Il n'est pas recommandé d'appeler les pharmacies pour l'instant. Cela ne ferait que submerger encore plus les

Questions orales

pharmacies d'appels dont elles n'ont pas besoin, puisqu'elles fixent actuellement les rendez-vous pour la vaccination des personnes âgées de 80 ans et plus.

Nous avons placé les travailleurs en rotation plus haut sur la liste des priorités et comprenons que, par voie de conséquence, ils pourront jouir d'une plus grande liberté dans leur quotidien. Monsieur le président, j'ai parlé à des responsables de pharmacie et de Santé publique et j'ai cru comprendre qu'un moyen avait été trouvé pour vacciner les travailleurs en rotation qui ne se sont pas isolés pendant 14 jours. Certains pharmaciens pourraient choisir de vacciner les gens sans qu'ils sortent de leur véhicule et le faire à des heures précises. Merci.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

[Original]

LANGUES OFFICIELLES

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Merci, Monsieur le président. Eh bien, nous venons d'apprendre que le premier ministre ne créera pas un comité spécial avec des parlementaires, et je trouve cela honteux, d'abord.

Je trouve cela honteux, simplement parce que, par le passé, c'est ce qui se faisait. On sait que la révision est importante. En paroles, le premier ministre dit que c'est important, mais, en termes d'actions, de toute évidence, ce n'est pas le cas. Je suis curieux de savoir si le premier ministre a posé la question aux parlementaires de son parti. Leur a-t-il demandé si c'était correct de ne pas avoir de comité spécial parlementaire?

De plus, j'aimerais savoir spécifiquement si le député de Moncton-Est est d'accord avec cette façon de procéder. Je suis curieux de savoir s'il est du côté du premier ministre pour dire : Cela est correct ; c'est beau. J'aimerais entendre ses commentaires, de sa propre bouche, à savoir s'il est d'accord avec cette façon de faire, soit ne pas avoir l'engagement des parlementaires dans ce processus.

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je peux vous garantir que le processus change. Comme l'a dit la ministre de la Santé, pour vous, tout est une question d'argent. Nous sommes ici pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Je peux vous dire, Monsieur le député, que, oui, le processus élaboré par le premier ministre représente un changement par rapport à ce qui se faisait auparavant. Toutefois, le changement est une bonne chose. Nous avons deux commissaires qui sont de bonne renommée, et ces personnes vont certainement faire un bon travail pour nous.

Questions orales

Voici ce qui me surprend le plus : Moins de 72 heures après le dépôt du budget, on ne parle même pas de celui-ci ; on parle déjà d'autres dossiers. Il y a une augmentation de 5 % au budget du ministère de la Santé, une augmentation de 6 % au budget du ministère du Développement social et une augmentation de 4 % dans le secteur de l'éducation. C'est un budget très progressif, et c'est ce dont les parlementaires du côté de l'opposition devraient parler au nom des gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

CORONAVIRUS

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, le Nouveau-Brunswick accuse un retard de plusieurs semaines par rapport à la plupart des provinces pour ce qui est de sa campagne de vaccination. Le Nouveau-Brunswick ne diffère pas des autres provinces et a reçu autant de doses par personne que celles-ci. Encore cette semaine, j'ai été informé par des professionnels de la santé à la retraite toujours titulaires d'un agrément professionnel qu'ils pouvaient administrer le vaccin et voulaient fournir ce service. Ils ont donc communiqué avec leur association professionnelle, mais personne ne pouvait les aiguiller. Ils ont communiqué avec les régies de la santé, mais personne ne pouvait leur dire où s'informer et avec qui communiquer.

Quand le gouvernement disposera-t-il d'un plan concret et d'une véritable structure qui permettra aux gens qui veulent travailler à la campagne de vaccination d'y participer? Monsieur le président, je me demande si la ministre de la Santé devrait faire comme son collègue, le ministre de l'Éducation, et fournir son numéro de cellulaire pour être certaine que les gens du Nouveau-Brunswick puissent recevoir un vaccin plus tôt.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, je suis reconnaissante de la question. Merci. Je regrette que, au début, nous mettions à jour notre tableau de bord sur la vaccination une fois par semaine. Cela a créé de la confusion, puisque les gens pensaient que nous ne vaccinions pas autant de personnes que possible, mais je peux vous confirmer aujourd'hui que ce n'est certainement pas le cas.

Nous distribuons les vaccins le plus rapidement possible. Le plan prévoit maintenant l'utilisation de 218 pharmacies dans la province, et celles-ci sont très efficaces en ce qui a trait à l'injection de vaccins. Monsieur le président, d'autres professionnels de la santé joueront aussi un rôle, mais pour l'instant, nous faisons appel aux pharmaciens ainsi qu'au personnel des régies régionales de la santé et des services extra-muraux. Au fur et à mesure que nous progressons grâce à un approvisionnement accru en vaccins et à divers vaccins, car, bien sûr, l'opposition doit savoir que la distribution des vaccins de Pfizer et de Moderna doit respecter des protocoles d'entreposage très précis... Monsieur le président, nous agissons donc à cet égard.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

